

Commission Technique

Au Conseil Intercommunal du SIDERE

Rapport de la Commission Technique (CoTech) du Conseil Intercommunal chargée d'étudier le préavis n°32/2021-2026.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués,

La Commission Technique du SIDERE s'est réunie le mercredi 29 mai 2024 dans les locaux du SIDERE à Perroy.

Elle est composée comme suit :

Messieurs :	Graber Bernard	Président
	Chablotz Cédric	Membre
	Tschudin Jacques	Membre
	Fillettaz Alain	Membre
	Mani Robin	Membre (excusé)

Sont également présents, M. François Delafoge Président du CODIR, M. Francis Mondoux membre du CODIR, M. Antoine Dvorak, ingénieur du bureau Herter et Wiesmann ainsi que la CoFin.

Après les salutations d'usage, le préavis nous a été présenté par M. Antoine Dvorak et M. François Delafoge, ces derniers ont répondu clairement aux questions de la CoTech. Nous avons ainsi pu débattre en toute connaissance de cause.

La Commission technique tient à relever les points suivants :

La source Rosey à Bursins a été complètement recaptée. Les modifications importantes dans le mode de captage du nouvel ouvrage nécessitent une révision des zones de protection. Un soin particulier doit être mis sur des essais d'infiltration (sept au total) afin de déterminer les nouvelles zones de protection qui contribuent à l'alimentation du nouveau puits de captage du Rosey.

Les travaux dureront une année, les résultats seront soumis à la DGE pour approbation, puis les zones de protection seront mises à l'enquête publique.

Remarque de la CoTech

La commission technique est favorable à la réalisation de ces travaux qui sont la suite des travaux du recaptage de la source Rosey à Bursins.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission Technique vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, d'accepter le préavis 32/2021-2026 tel que présenté.

Perroy, le 10 juin 2024

Au nom de la Commission Technique.

Le Président :

Bernard Graber

Les Membres :

Jacques Tschudin

Cédric Chabloz

Le Rapporteur :

Alain Fillettaz

Robin Mani